

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
S.A.S Au capital de 106 801 329,00 `
SIEGE SOCIAL : 1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306
42008 ST ETIENNE CEDEX 1
FR87428268023 RCS ST ETIENNE B 428 268 023
TELEPHONE : 04 77 45 31 31
TELECOPIE : 04 77 45 38 38

LIVRAISON :
LUZEC - BERGERIE SUD
LA BERGERIE SUD
46140 LUZEC



SARL M SAB
SPAR
53 LIEU DIT LA BERGERIE
46140 LUZEC

DR SUD OUEST
Votre contact: Florence ENJALBERT
Tél : 05 81 28 82 62

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepte.
En conséquence, celles-ci s'appliquent de plein droit à l'exclusion expresse notamment de toutes conditions générales d'achat figurant sur ses bons de commandes ou sur tout autre document émanant de lui ou usage de la profession

FACTURE

Feuillet 1/4

N° FACTURE 1101397350 DATE FACTURE : 17.12.2024 CLIENT : TL835 / S453078001

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 17.12.2024 - B.L. N° 0002 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO									
2432445	PASTABOX FUSILLI CARBO 330G	4.00	PC	2.80	3.74	3.95	25.13%	5.5	11.20
2841105	BOX TORTEL.RICOT.EPIN.280G	4.00	PC	2.80	3.74	3.95	25.13%	5.5	11.20
0891491	BOX XTREM RADIATORI CARBO 400G	4.00	PC	3.60	4.69	4.95	23.24%	5.5	14.40
2625237	BEIGNETS CREVETTES 160G CO SA	6.00	PC	3.35	5.59	5.90	40.07%	5.5	20.10
Total famille 519 : PLATS CUISINES ETHNIQU.LS RF							30.80%		56.90
0553727	SOD.PIZ.OV.3FROM.200G	6.00	PC	1.52	2.36	2.49	35.59%	5.5	9.12
0553717	SOD.PIZ.OV.JB.FROM.200G	6.00	PC	1.50	2.15	2.27	30.23%	5.5	9.00
8051997	QUICHE LORRAINE PB 2X130G CO	4.00	PC	2.89	4.79	5.05	39.67%	5.5	11.56
9314921	PIZZA CHVRE LARDON 470G	6.00	PC	3.05	4.14	4.37	26.33%	5.5	18.30
7991797	PIZZA DOLCE PIZ 400G PROSCIUTTO	4.00	PC	3.75	4.99	5.26	24.85%	5.5	15.00
Total famille 598 : TARTES SALEES LS							30.81%		62.98
8573537	TABOULE ORIENTAL 310G	8.00	PC	1.52	2.04	2.15	25.49%	5.5	12.16
7267475	PIEMONTAISE AU JAMBON 300G	8.00	PC	1.44	2.78	2.93	48.20%	5.5	11.52
Total famille 614 : SALADES FRAICHES LS							38.59%		23.68
8930865	SDWICH JBON EMMENTAL 145G CO	6.00	PC	1.30	1.80	1.90	27.78%	5.5	7.80
7261017	SALADE BOL PLT AVOCAT 250G	4.00	PC	3.40	4.45	4.90	23.60%	5.5	13.60
6099905	SDW PLET TOMAT.SAL.KEBAB270G	6.00	PC	1.75	2.64	2.90	33.71%	5.5	10.50
1132057	SDW LE GOURMAND JB CRU CHEV 190G	4.00	PC	2.80	3.59	3.95	22.01%	5.5	11.20
3048737	SDW CIABATTA PLT GRUYERE IGP 200G	4.00	PC	2.70	3.55	3.90	23.94%	5.5	10.80
2153545	PASTA SALADE CHEVRE 250G	4.00	PC	3.10	4.27	4.50	27.40%	5.5	12.40
9683530	SAND.COMPLET PLET OEUF 125G	4.00	PC	1.35	2.09	2.30	35.41%	5.5	5.40
3910115	CAROT.RAPEES CITR.DNP 180G	4.00	PC	1.35	1.85	1.95	27.03%	5.5	5.40
6570221	SDW MINI X2 JBON EMM 130G	4.00	PC	1.75	2.64	2.90	33.71%	5.5	7.00
7356941	SOD.SDW.S B.CPLT.JB.EMM.145G	4.00	PC	1.75	2.64	2.90	33.71%	5.5	7.00
8271371	ESC GOURM JB FUME CANTAL 190G	4.00	PC	2.80	3.59	3.95	22.01%	5.5	11.20
4292205	SLD THON AV.FROM DAUN.240G	2.00	PC	3.30	4.64	4.90	28.88%	5.5	6.60
4292215	SLD PLT EM.COURG.DAUNAT 240G	2.00	PC	3.40	4.64	4.90	26.72%	5.5	6.80
1196507	LE MOELLEUX THON OEUF CRUD 230G	4.00	PC	1.75	2.64	2.90	33.71%	5.5	7.00
8950435	XTREM BOX RAD/LARD/RACLETTE 400G	4.00	PC	3.60	4.69	4.95	23.24%	5.5	14.40
6215697	SDW MEGA JBON CRUD.270G	4.00	PC	1.75	2.64	2.90	33.71%	5.5	7.00
1745097	SDW MEGA VIE.THON CRUD.270G	4.00	PC	1.75	2.64	2.90	33.71%	5.5	7.00
2840715	SDW LE MEGA JB EMMENT 230G	6.00	PC	2.09	3.27	3.60	36.09%	5.5	12.54
7758465	SODE SAL CIE ROMA JMB MOZZA 320G	4.00	PC	2.99	3.78	3.99	20.90%	5.5	11.96
9558747	X RIZ PROVENCEAL THON 180G	4.00	PC	1.70	2.65	2.80	35.85%	5.5	6.80
7758455	SALADE CIE MONTMARTRE 320G	4.00	PC	3.25	4.27	4.50	23.89%	5.5	13.00
7758445	SODEBO SALADE CIE MANHATTAN 320G	4.00	PC	2.99	3.78	3.99	20.90%	5.5	11.96
2842815	SDW.MAXI THON OEUF SALADE X4 190G	4.00	PC	1.95	2.82	3.10	30.85%	5.5	7.80
Total famille 620 : SNACKING FRAIS							28.07%		215.16
8981275	FILET CANARD S/V X 1 350 G	6.00	PC	4.40	7.25	7.65	39.31%	5.5	26.40
8973925	CUISSES PLET JAUNE NEUTRE 1 KG	4.00	PC	3.80	5.07	5.35	25.05%	5.5	15.20
Total famille 191 : VOLAILLE FRAICHE LS							34.78%		41.60
8989045	CUISSES PLET ROTIES X2 360G	6.00	PC	3.25	4.83	5.10	32.71%	5.5	19.50
8989855	CHICKEN WING NATURE CASINO SAC 2	6.00	PC	2.26	3.78	3.99	40.21%	5.5	13.56
8989595	CHICKEN WINGS MEX CASINO SAC 250	6.00	PC	2.55	4.31	4.55	40.84%	5.5	15.30

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101397350 DATE FACTURE : 17.12.2024

Feuillet 2/4

8989975	GESIERS POULET CONFITS CO 300 G	6.00	PC	2.90	4.55	4.80	36.26%	5.5	17.40
8989985	FOIES POULET CONFITS CASINO 300G	6.00	PC	2.80	4.60	4.85	39.13%	5.5	16.80
8989505	FILET POULET ROTI X2 230G	6.00	PC	3.40	5.26	5.55	35.36%	5.5	20.40
9006675	ROTI DINDE CUIT 450G	1.00	PC	2.69	5.12	5.40	47.46%	5.5	2.69
Total famille 192 : VOLAILLES CUITE/ELABOREE LS							37.52%	105.65	
8081790	STEAK HACHE CASINO 5% 2X130G	2.00	PC	4.60	6.07	6.40	24.22%	5.5	9.20
8081900	STEAK HACHE CASINO 15% 2X130G	4.00	PC	4.37	5.92	6.25	26.18%	5.5	17.48
4655467	PORC CHIPOLATAS CASINO 6X55G	2.00	PC	3.60	4.69	4.95	23.24%	5.5	7.20
0345307	JARRET DEMI-SEL 900G ENV	0.83	KG	6.64	10.37	10.94	35.97%	5.5	5.51
8080810	BOEUF FAUX-FILET CASINO 180G X2 ENV	0.68	KG	22.81	31.22	32.94	26.94%	5.5	15.51
8079850	BOEUF ENTRECOTE CASINO 190G X2 ENV	0.87	KG	23.92	31.89	33.64	24.99%	5.5	20.81
8024270	SAUCISSES FUMES 90 G X 4	4.00	PC	3.70	5.02	5.30	26.29%	5.5	14.80
8076530	BOEUF PAVE CASINO 140G X2 ENV	0.62	KG	22.00	30.00	31.65	26.67%	5.5	13.64
8075170	BOEUF BIFTECK CASINO 140G X2 ENV	0.52	KG	19.50	26.87	28.35	27.43%	5.5	10.14
1774810	HACHE BOEUF VRAC 15 % CASINO 350G	2.00	PC	4.43	7.11	7.50	37.69%	5.5	8.86
0347587	SAUCISSES FUMES 90 G X 4	2.00	PC	2.06	3.41	3.60	39.59%	5.5	4.12
1439121	ROGNON BF SCE MADERE CHARAL 300G X1	1.00	PC	6.07	8.20	8.65	25.98%	5.5	6.07
2063391	STEAK HACHE 5% CASINO 2X125G	2.00	PC	4.20	5.92	6.25	29.05%	5.5	8.40
2063371	STEAK HACHE 15% CASINO 2X125G	2.00	PC	3.66	5.02	5.30	27.09%	5.5	7.32
5497131	PAVES BOEUF ECHALOTE 2X120G	1.00	PC	6.46	8.53	9.00	24.27%	5.5	6.46
1488451	TRIPES A LA TOMATE 500G	2.00	PC	4.90	6.73	7.10	27.19%	5.5	9.80
5497101	PAVES BOEUF 3 POIVRES 2X120G	1.00	PC	6.46	8.53	9.00	24.27%	5.5	6.46
Total famille 576 : PRODUITS ELABORES LIBRE SERVICE							27.54%	171.78	
5198095	JUS MULTIVITAMINE 90CL CO PET	6.00	PC	1.75	2.68	2.83	34.70%	5.5	10.50
8784575	TPP CITRONNADE CITRON 90CL	6.00	PC	2.52	3.15	3.32	20.00%	5.5	15.12
5198085	JUS CLEMENTINE PET 90CL CO	6.00	PC	1.99	2.62	2.76	24.05%	5.5	11.94
5198065	JUS ORANGE PLPE 90CL PET CO	6.00	PC	1.87	2.77	2.92	32.49%	5.5	11.22
5153685	JUS ORAN/MAND/RAIS 90CL PET CO	6.00	PC	1.51	2.51	2.65	39.84%	5.5	9.06
8981445	ANDROS JUS POMME PET 1L	6.00	PC	2.48	3.40	3.59	27.06%	5.5	14.88
Total famille 548 : JUS DE FRUITS FRAIS							29.25%	72.72	
3187837	BDELICE CRM ANGLAISE UHT 50CL	18.00	PC	1.45	2.19	2.31	33.79%	5.5	26.10
5771170	ELVIR CRM.FLUI.BCH.35% 25CL	12.00	PC	1.56	2.07	2.18	24.64%	5.5	18.72
8984935	CREME FLUIDE 30% 2X25CL CO	12.00	PC	2.60	3.75	3.96	30.67%	5.5	31.20
0581670	AM CRM FLUIDE 12% 3X20CL CO	8.00	PC	1.67	2.55	2.69	34.51%	5.5	13.36
7804097	CRM FOUET ENT 27% 250G CO	12.00	PC	2.06	3.22	3.40	36.02%	5.5	24.72
8528865	ELVIR CRM.FLUIDE 12% 3X20CL	10.00	PC	2.88	4.35	4.59	33.79%	5.5	28.80
Total famille 564 : PRODUITS LONGUE CONSERVATION							32.53%	142.90	
8978075	PORC ROTI FILET 600 G	1.00	PC	6.08	9.56	10.09	36.40%	5.5	6.08
8978065	PORC COTES X 2 300 G	2.00	PC	2.70	4.07	4.29	33.66%	5.5	5.40
5870745	BOEUF FAUX FILET 130G X2	2.00	PC	6.16	8.86	9.35	30.47%	5.5	12.32
5870725	BIF BAVETTE ALOYAU 140G X2	2.00	PC	8.79	13.03	13.75	32.54%	5.5	17.58
2185490	FOIE DE BOEUF 2X140G ENV	0.60	KG	6.35	10.47	11.05	39.35%	5.5	3.81
3205177	PRIX ROND PORC MINCERETTES 300G	2.00	PC	3.06	4.74	5.00	35.44%	5.5	6.12
3205187	PRIX ROND BOEUF BIFTEAK XX X3 330G	2.00	PC	5.01	7.11	7.50	29.54%	5.5	10.02
8989625	PRIX ROND VEAU ESCALOPES XX X2 2	4.00	PC	4.10	6.16	6.50	33.44%	5.5	16.40
8977765	PORC COTES ECHINE X 2 340 G ENV.	0.86	KG	6.38	12.45	13.14	48.76%	5.5	5.49
Total famille 630 : BOUCHERIE UVCI							34.38%	83.22	
5007155	ECLAIRS CHOCOLAT X2 160G	6.00	PC	2.18	3.32	3.50	34.34%	5.5	13.08
Total famille 254 : GATEAUX UVCI LS							34.34%	13.08	
5008765	PART FLAN PATISSIER 140G	8.00	PC	1.30	1.90	2.00	31.58%	5.5	10.40
5006205	TARTELETTE POMMES X2 190G	4.00	PC	2.56	3.79	4.00	32.45%	5.5	10.24
Total famille 255 : TARTERIE UVCI LS							32.02%	20.64	

Livraison du 17.12.2024 - B.L. N° 0002 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5,50 %	358.72	19.79	510.92	546.58	29.79%	152.20
VOLAILLES	5,50 %	319.03	17.55	470.03	495.90	32.13%	151.00
PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	215.62	11.80	314.61	331.90	31.46%	98.99
BOUCHERIE	5,50 %	83.22	4.58	126.82	133.80	34.38%	43.60
PATISSERIE	5,50 %	33.72	1.85	50.25	53.00	32.90%	16.53
TOTAUX		1010.31	55.57	1472.63	1561.18	31.39%	462.32

VENTILATION EN EUROS							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5.50%	358.72	19.79	510.92	546.58	29.79%	152.20
VOLAILLES	5.50%	319.03	17.55	470.03	495.90	32.13%	151.00
PRODUITS FRAIS LACTES	5.50%	215.62	11.80	314.61	331.90	31.46%	98.99
BOUCHERIE	5.50%	83.22	4.58	126.82	133.80	34.38%	43.60

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101397350 DATE FACTURE : 17.12.2024



Feuillet 3/4

PATISserie	5.50%	33.72	1.85	50.25	53.00	32.90%	16.53
COUT INT CHARCUTERIE TRAITEUR	20.00%	3.59	0.72				
COUT INT VOLAILLES	20.00%	3.18	0.64				
COUT INT PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	2.16	0.43				
COUT INT BOUCHERIE	20.00%	0.82	0.16				
COUT INT PATISserie	20.00%	0.33	0.07				
TOTAUX EN EUROS		1020.39	57.59	1472.63	1561.18	31.39%	462.32

RECAPITULATIF GENERAL	
	Net à payer en Euro
TOTAL FACTURE HT	1020.39
TOTAL FACTURE TVA	57.59
TOTAL FACTURE TTC	1077.98

En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit :

- d'appliquer de plein droit à toutes les sommes dues dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, après une mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant huit jours, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal,
- d'exiger le paiement de tous frais consécutifs au non règlement à l'échéance,
- d'exiger une indemnité forfaitaire de 40 ` par facture payée en retard pour frais de recouvrement.

La clause de réserve de propriété grevant les marchandises livrées est détaillée au verso de cette facture dans les conditions générales " clause de réserve de propriété ".

Client : TL835 / S453078001

Date échéance : 16.01.2025

N° FACTURE : 1101397350

Mt Total TTC EURO : 1077.98

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

FACTURE

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB

N° FACTURE 1101397350 DATE FACTURE : 17.12.2024

Feuillet 4/4

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES Les présentes conditions générales de vente régissent nos livraisons. Toute commande adressée à notre Société ou toute acceptation d'offre émanant de notre Société emporte par conséquent adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Ces dernières s'appliquent donc pleinement, sauf stipulation contraire convenue expressément entre notre Société et le client.

Cette facture tient lieu de bordereau de livraison si elle concerne des marchandises et emballages.

COMMANDES - LIVRAISONS - TRANSPORTS Toute commande passée est ferme et définitive pour le client dès sa réception par notre Société. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client. Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards raisonnables ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le nombre et l'état des marchandises doivent être impérativement vérifiés au moment de la livraison. Le client doit faire constater par écrit contradictoire sur la lettre de voiture au transporteur les éventuelles avaries ou manquants par des réserves claires, précises et complètes. Le client devra confirmer sa réclamation par écrit, complété de toutes pièces justificatives, au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception conformément à l'Article L. 133-3 du code de commerce. Une copie de cette réclamation devra être adressée à l'entrepôt livreur ou à l'établissement vendeur. Notre Société n'acceptera aucune réclamation ou retour, notamment pour non-conformité à la commande, défauts apparents ou manquants, qui n'auraient pas été signalés selon la procédure décrite ci-dessus. Sauf si la responsabilité exclusive de notre Société est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par notre société, les frais et risques de retour seront à la charge du client. Par ailleurs, si la responsabilité de notre Société devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le client. La marchandise sera aux charges, risques et périls du client à compter de la livraison ou de son enlèvement par le client. En conséquence, le client souscrita tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises à compter de ce moment-là.

CONDITIONS DE PAIEMENT Il est rappelé que les relations commerciales entre notre Société et le client sont basées sur une relation d'achat/vente.

1. Délais de paiement : Toutes nos marchandises sont payables à la date indiquée sur la facture, au siège social de notre Société. En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

En cas de retard de paiement, de l'une quelconque des échéances, notre Société se réserve le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes dues, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ; s'en suivra le paiement comptant, c'est-à-dire soit à la livraison soit préalablement à la livraison, de toute marchandise commandée;
- Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
- réduire, suspendre ou annuler les livraisons des commandes en cours, sur information préalable du client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement de tous frais complémentaires justifiés, consécutifs au non règlement à l'échéance, sans préjudice de la réparation de tout dommage subi.

2. Modalités de paiement : Le moyen de règlement pour tout paiement accordé à terme consiste normalement en une lettre de change émise par nos systèmes informatiques et pré-domiciliée à partir des références bancaires que le client nous aura fournies ou par prélèvement automatique ou selon les conditions convenues entre notre Société et le client. Le client s'engage à nous communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

COMPENSATION Nous nous réservons la faculté de procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes que notre Société pourrait devoir, avec les dettes du client à notre égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées. Sans préjudice de la règle de la compensation, le client nous donne pouvoir irrévocable de déléguer, à tout moment sans autre formalité que le solde des comptes, la créance dont nous disposons à son égard, à toute filiale ou société ou à toute société apparentée, du Groupe CASINO, qui serait débitrice à son égard.

PRIX Nos prix s'entendent nets et H.T. et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison, même pour les commandes enregistrées antérieurement à la date d'application du tarif.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le client que le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif. Ne constitue pas des paiements la remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Ainsi, à défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, notre Société se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdites marchandises après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les vingt-quatre heures de leur présentation.

Les marchandises restant la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au client d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, notre Société autorise le client à revendre les marchandises. Le client s'engage en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve notre Société de revendiquer, entre leurs mains, soit la marchandise litigieuse, soit le prix. Le client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des marchandises en réserve de propriété. Le client devra faire figurer à l'actif de son bilan les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété. Les marchandises en instance de vente sont présumées impayées à concurrence de la créance de notre Société selon la règle " premier entré, premier sorti "(FIFO). Autrement dit, tout paiement par le client sera affecté aux marchandises les plus anciennes et ce seront les marchandises objet de la dernière livraison qui seront toujours considérées comme assorties de la réserve de propriété.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client en deviendra responsable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la livraison entraînant le transfert des risques. Le client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le client avertit immédiatement notre Société par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client participera activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont notre Société revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les marchandises livrés par notre Société, le client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des marchandises sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le client.

CLAUSE RESOLUTOIRE Faute pour le client défaillant de s'acquitter de ses obligations de paiement ou de toutes autres obligations, les ventes se trouveront de plein droit résolues, quarante-huit heures après mise en demeure restée sans effet, effectuée par notre Société par lettre recommandée avec accusée de réception. En outre, et à titre de clause pénale, notre Société se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% des sommes nous restant dues sur les ventes résolues.

RENONCIATION Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE sera compétent, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

LOI APPLICABLE La loi applicable est la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandise est exclue.